

II TERRASSON-LAVILLEDIEU Ils viennent d'être distingués par le ministère de la Culture, « Patrimoine du XX^e siècle »

Les Jardins labellisés

Les anciens de la ville qui ont répondu, dimanche, à l'invitation de Pierre Delmon, le maire de Terrasson, étaient bien plus nombreux que les autres années. Il a fallu toute la réactivité de M. Baurain et de son équipe pour que les convives de dernière minute puissent être installés et servis dans les meilleures conditions.

Chaque année, le premier magistrat de la commune accueille ses invités dans la grande salle du centre aéré pour ce traditionnel repas suivi d'une invitation à danser faite, cette année, par le groupe Nelly Music. C'est aussi l'occasion pour le maire de parler de Terrasson, de « rendre des comptes » comme il aime à le répéter et de parler de ce qu'il appelle « l'amélioration de la vie quotidienne des Terrassonnais ».

Offre touristique importante. Cela fait notamment référence aux travaux de voirie, de réfection de trottoirs, de réalisation d'éclairage, de rues et de routes, en ville et dans le « Grand Terrasson ». Des travaux qui lui valaient des remerciements souvent doublés d'impatience, voire de reproches pour le Terrassonnais dont la rue, le quartier ou le hameau n'a pas encore été traité. Ce à quoi l'élu a répondu que le budget 2007, en cours d'élaboration, fera encore une large place à ces problèmes.

Le début de la saison touristique tout proche a incité le maire à rappeler que sa cité a aujourd'hui beaucoup à offrir à ses visiteurs. Pierre Delmon a souligné qu'avec les Jardins de l'Imaginaire, la ville ancienne, les jardins XIII^e, le circuit des fontaines, les cluzeaux, la vitrine des sarcophages et le bassin de la Vézère animé, il considère que 2007 permettra, pour la pre-



Il y avait foule pour écouter le maire qui avait choisi le repas des anciens pour annoncer la nouvelle

PHOTO DANIELE WILLER

Repères

Un label lancé en 1999. « Patrimoine du XX^e siècle » est un label lancé par le ministère de la Culture et de la Communication en 1999. Il a pour objet d'identifier et de signaler à l'attention du public, au moyen d'un logo spécifique, les constructions et ensembles urbains dont l'intérêt architectural et urbain justifie de les transmettre aux générations futures, comme des éléments à part entière du patrimoine. Le

signalement est accompagné par des actions de sensibilisation et de diffusion auprès des élus, des aménageurs et du public (expositions, publications...). L'apposition de plaques sur les édifices désignés sur les listes et des actions de communication, de promotion et de publication, avec notamment la publication sur Internet (base Mérimée, domaine Label XX^e siècle), viennent compléter le dispositif.

mière fois, de proposer une offre touristique complète sous le label « Terrasson ville-jardin ».

Un nouveau salon. À cette occasion, il a annoncé que pour les dix ans des Jardins de l'Imaginaire, se tiendrait, dans la ville ancienne et autour des ponts, un premier salon dédié aux jardins intitulé « L'univers du jardin ». Ouvert au public, il proposera de nombreux produits comme des fleurs, des plans, des arbres et arbustes, de la gas-

tronomie ou encore des livres.

Pour conclure, Pierre Delmon a réservé aux anciens la primeur d'une information importante : les Jardins de l'Imaginaire viennent de recevoir, du ministère de la Culture, un label reconnaissant les créations majeures au XX^e siècle dans les domaines du développement urbain ou culturel. Ce label, « Patrimoine du XX^e siècle », est attribué depuis le 15 mars aux Jardins de l'Imaginaire, seul site en Aquitaine à recevoir cette distinction.